

Règlement particulier du Tournoi Badabrie 2025

26/27 Avril 2025

Modalités

Art. 01 Le Tournoi Badabrie 2025 est autorisé sous le numéro **xxxxxxx**

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition. Aucun joueur ayant une licence en cours de validation ne sera accepté.

Art. 05 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 06 Le Juge Arbitre est **Mr Maximilien VIOUX** il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel et est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO principal de la compétition est **Laetitia DOINEAU (Licence : 6963229)**.

Art. 07 Le volant officiel du tournoi est : **RSL 3**.

Inscriptions

Art. 08 La date limite d'inscription est fixée au 26 **Mars 2025**.

Art. 09 La date du tirage au sort est fixée au **12 Avril 2025**

Art. 10 Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.

Art. 11 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un seul tableau.

Art. 12 Le montant des frais d'engagement est de **15€** pour 1 tableau, **20€** pour 2 tableaux.

Art. 13 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 14 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagements non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par courrier ou par e-mail.

Art. 15 L'inscription au tournoi se fera uniquement en ligne sur le site Badnet ou l'application associée ebad. En cas de problème ou pour tout renseignement, vous pouvez contacter les organisateurs à l'adresse: **Badabrie@scb-badminton.com**

Art. 16 Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.

Séries & Tableaux

Art. 17 La compétition est ouverte dans les tableaux doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes aux joueuses et aux joueurs de séries : R4 à P toutes catégories sauf poussins et benjamins, avec le découpage suivant:

- **R4/R5**

- **R6/R7**

- **D8/D9**

- **P**

Les tableaux de doubles hommes et doubles dames auront lieu intégralement le samedi.

Les tableaux de doubles mixtes auront lieu intégralement le dimanche

Art. 18 Les classements seront figés à J-30 de la date du tournoi, soit le 26 **Mars 2025**. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-30 (il faut toutefois que la règle des 16fois soit respectée : 1 joueur ne peut pas avoir une cote supérieure à 16 fois la cote la plus basse du tableau & 1 joueur ne peut pas avoir une cote inférieure à 16 fois moins que la cote la plus haute du tableau).

Art. 19 Les sur-classements sont autorisés en respectant la condition suivante :

Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée et doit avoir maximum un classement d'écart avec la série visée. Exemple : Pour un sur-classement dans la série R6-D7, uniquement les paires R6/D8 ou D7/D8 seront acceptés, les paires R6/D9, D7/D9 ou D8/D8 seront refusés. Toutefois, l'organisation se réserve la possibilité d'accorder un sur-classement exceptionnel pour que les tableaux soient convenablement remplis.

Art. 20 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de fusionner deux tableaux.

Art. 21 Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente.

Forfait.

Art. 22 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France.

Art. 23 Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.

Art. 24 Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Déroulement.

Art. 25 Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.

Art. 26 Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries et de regrouper un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure et, ce en cas d'inscriptions insuffisantes.

Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

Art. 27 Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matches, par conséquent les horaires des matches sont donnés à titre uniquement indicatif.

Art. 28 Tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match. En effet, les matches peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

Art. 29 Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.

Art. 30 Le temps de repos minimum entre 2 matchs sera de 20 minutes.

Art. 31 Les joueurs disposeront de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.

Art. 32 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.

Art. 33 Les volants sont à la charge des joueurs, ils devront être fournis à parts égales, par les joueurs.

Art. 34 Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.

Art. 35 Après l'appel de son match et passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».

Art. 36 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où, dans la mesure du possible, un arbitre (ou faisant office) et éventuellement des juges de ligne seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).

Art. 37 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois.

Art. 38 Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.

Art. 39 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Art. 40 L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 41 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 42 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.